



COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL HAUTES PYRENEES

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 2/10/2022

Lieu : siège ASCA (10h/12h15)

Présents :

Mmes Frédérique BARTA, Michelle LASSERRE, MILAN Valérie, Irène SEVENO-GENZEL.

Mrs Sébastien ALBUQUERQUE, Nicolas BENES, Roland CAZAUX, Jean-Pierre DO, Patrice FAOUEN, Jean-Claude GAMET, GARCES, GELARD, LASSERRE, Philippe PIC, Nanou SOLER, Damien SUIRE, Jean-Paul VIGNEAU, Christian THEILLET.

Excusés : Mmes GRILLY Célia, Jean et Lydie PERELLO.

Mr Johann PIERRAT

PREAMBULE DE LA PRESIDENTE

La présidente Mme Séveno-Genzel ouvre la séance à 10h15. Agréablement surprise par le nombre de membres, elle remercie ces derniers pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Avant d'attaquer les débats elle demande qu'une minute de silence soit observée en mémoire des sociétaires disparus au cours de la saison 2021/2022.

Elle se doit de préciser que cette reprise après deux années blanches dues au Covid ne fut pas des plus simples à gérer. Elle note entre autres, le peu d'investissement de nos licenciés et de plus le manque notoire de bénévoles. Elle ajoute que si cela devait perdurer, elle se retirerait de ses fonctions de présidente. Elle tient toutefois à remercier Mrs Jean Claude GAMET et Jean Pierre DO pour l'aide précieuse apportée à la gestion du Comité.

RETOUR SUR LA SAISON 2021/2022

RAPPORT MORAL

(Présenté par la secrétaire Mme Michelle LASSERRE.)

Pour cette saison de reprise l'activité a été réduite à deux concours, le premier organisé par le CBBagnérais (8/05/2002) et le second par l'ASCAureilhan (04/09/2022) Il serait souhaitable, qu'à l'avenir, chacun des clubs du Comité organise au moins un concours par saison.

La participation départementale, tant aux compétitions qualificatives aux championnats Pole PYR, qualificatives aux divers championnats de France, qu'aux championnats de France quadrettes, a été proportionnelle au nombre de licences compétition, à savoir insuffisante.

Par contre, la grosse satisfaction a été une double qualification par le pôle PYR aux championnats de France de 2 doublettes (F4 et M3) et de deux quadrettes vétérans, soit 3 féminines et 13 masculins, donc 16 licenciés sur un total de 82 licences compétition.

Faute de quantité, la qualité existe bien dans le département.

LICENCES

4 divF : 9

3 divH : 10

4 divH : 63

F-18 : 1

Loisirs : 22

Promotion : 5

Soit : 110 licenciés dont 82 compétitions.

RESULTATS SPORTIFS

A noter les qualifications en pôle PYR de :

Double F4 : Perello, Grilly, Milan (CBB) à Viviez (Aveyron) battues en 1/8ème de finale aux Ch. de FR. à ST DENIS les BOURG (Savoie)

Double M3 : Soler A. Suire, Bénez ASCA à Viviez (Aveyron) battus en barrage à ST DENIS les BOURG (Savoie)

Quadrette vétérans : A.Soler, Bénez, Caverivière, R.Cazaux, Pastor ASCA

: Lasserre, Charvet, Brumeau, Suberbie, Vigneau CBT qualifiées à Graulhet (Tarn) battues en barrage Brive-Charensac (Loire) et le bon parcours aux championnats de France M3 de Bénez, R. Cazaux, A.Soler, Suire battus en 1/16ème de finale à Valence (Drome).

RAPPORT FINANCIER

Se reporter à l'annexe jointe.

RAPPORT COMMISSIONS

Commission féminine (Mme Michelle Lasserre)

Hormis la participation satisfaisante aux compétitions officielles et l'excellent résultat de l'équipe bagnéraise aux championnats pôle PYR et championnat de France en double F4, pas d'actions significatives en féminines.

Commission jeunes (Mme Frédérique Barta)

Pénurie de jeunes nécessitant la relance de la politique « jeunes ». Cela passe par la formation d'adultes, indispensable à la création au sein d'un club du département, d'une cellule « Accueil jeunes ».

Commission sport adapté (Mr Jean Claude Gamet)

Se reporter à l'annexe 2 jointe.

Commission d'arbitrage

Nous n'avons à l'heure actuelle plus d'arbitre dans le département. Le dossier Aurore Théodose-Barta, titulaire d'une carte fédérale de formation jeune officiel SB et qui souhaite accéder à l'arbitrage doit être réactivé (Jean Pierre DO).

SITE INTERNET

Christian Theillet ne souhaitant plus s'occuper de ce site, la piste Maurice Benharbone (ancien responsable du site interne MP) est envisagée.

DEMISSIONS

Sont démissionnaires Mme Michelle Lasserre, Mr Pierre Fontaine, Christian Theillet, Vivian Reyerors de leur poste respectif de secrétaire, vice-président, responsable, site internet, commission d'arbitrage. Mme Lasserre conserve toutefois son poste de membre du bureau.

SAISON 2022/2023

Candidats au bureau

Mme Frédérique Barta, Mrs Albuquerque, Faouen, Pierrat, Theillet.
Tous élus à l'unanimité.

Composition du nouveau bureau.

Se reporter à l'annexe3

A la demande du nouveau secrétaire, Jean pierre DO le bureau se réunira 2 à 3 fois par saison.

Calendrier compétitions officielles.

Se reporter à l'annexe 4

Nota : pour les compétitions en weekend la journée (le dimanche de préférence) sera définie en fonction du nombre de participants.

Pour la qualification des quadrettes M3, vue la nouvelle réforme en cours cette saison, les dates du pré-qualificatif départemental et du pole PYR seront données ultérieurement (après consultation des CBD du pole).

Le départemental triple F3 F4 sera fonction du nombre de participantes.

Prix de cession des licences aux AS

Se reporter à l'annexe jointe : fiche financière saison 2022/2023

Pour Info : Dans l'optique d'une augmentation substantielle, de la part de la FFSSB, du prix des licences la saison prochaine, une augmentation de 2 euros par licence a été votée par l'ensemble du bureau dès cette saison.

Bilan financier prévisionnel

En équilibre à 10.360 euros.

Questions diverses

Frais d'inscription aux divers championnats départementaux : 10 euros par joueur. En fait, Retour au forfait pratiqué antérieurement.

Voté à l'unanimité par l'ensemble du bureau.

Concours organisé par le CBD : Au vu des frais engendrés pour les déplacements des joueurs aux divers championnats, pole PYR et championnats de France (6 équipes qualifiées représentant 4 AS au CBD), le bureau a décidé de rétablir, à l'unanimité, le concours organisé par le CBD.

Ce concours, générateur de recettes, se déroulera sur 2 journées, 1 samedi et 1 dimanche.

IMPORTANT : Tout joueur, joueuse, qualifié aux championnats pole PYR et championnats de France, devra, pour déclencher la prise en charge d'indemnités par le CBD, avoir au moins participé à l'une de ces 2 journées.

Proposition acceptée à l'unanimité.

A.S. Féminines

Cette compétition se déroulera également au niveau du pole PYR. La responsable des féminines (Mme Michelle Lasserre) transmettra la fiche d'inscription à Jean Pierre DO qui la diffusera à Jean Claude Chateauzel(responsable féminines pole PYR). Elle devrait démarrer le 6 novembre 2022.

Toutes les informations concernant cette compétition transiteront par Mme Michelle Lasserre pour une large diffusion auprès des intéressées.

Date butoir de prise des licences.

Afin de faciliter le travail des responsables, il est demandé aux présidents de club de définir une date butoir. (Ceci ne concerne pas bien entendu les nouveaux licenciés)

Activités scolaires

Après la remise à niveau le 30/08/2021 de 8 moniteurs municipaux de la ville de Tarbes, poursuite des activités sport boules en milieu scolaire.

Sport adapté

Se reporter à l'annexe jointe.

La présidente lève la séance à 12h30 et convie l'assemblée à un vin d'honneur.

La première réunion du bureau s'est tenue le 7 octobre au siège de l'ASCA

Le Secrétaire

J. P. Do

La présidente

I.Seveno-Genzel

Le Trésorier

N.Benes